

COP ILE-DE-FRANCE

Accompagnement de la réunion départementale des Yvelines

14 octobre 2024



Thématique : Déploiement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables

Nombre de votants :

119 participants au vote, plusieurs réponses possibles

Actions proposées au vote et résultats :

- Mise en place de clauses incitatives dans les plans locaux d'urbanisme et autres documents d'aménagement, pour le développement des EnR
 - o Sélectionné par 50% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Communication et mobilisation autour des énergies renouvelables
 - o Sélectionné par 18% des votants
- Soutien et accompagnement des filières bas carbone
 - o Sélectionné par 22% des votants
- Prise de participation ou soutien financier aux projets d'EnR
 - o Sélectionné par 43% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Méthanisation des boues des stations d'épuration et des déchets ménagers
 - o Sélectionné par 31% des votants
- Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies bas carbone ou de récupération (ex. géothermie)
 - o Sélectionné par 57% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Financement et réalisation d'études de faisabilité pour les réseaux de chaleur décarbonés
 - o Sélectionné par 31% des votants
- Déploiement du photovoltaïque en secteurs protégés (MH, sites)
 - o Sélectionné par 28% des votants



Thématique : **Déploiement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables**

Nom de l'action :

Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies bas carbone ou de récupération (ex. géothermie)

Moteurs :

- Financements :
 - o ADEME
 - o Région IDF
 - o Réponse à AAP
- Gestionnaire de patrimoine « raccordable » :
 - o Bailleurs
 - o Collectivités
 - o État
 - o Copropriétés
- Collectivité cogérantes en RCU en lien avec la densité thermique + collectivités accompagnatrices
- Mutualisation des besoins de certains bâtiments énergivores, mieux gérer la facture énergétique
- Schéma directeur RCU = outil stratégique
- Perspectives économiques, de confort et environnementales
- Faibles nuisances à proximité
- Ingénierie mutualisée. Ex : SIPPAREC
- Études nationales ADEME / Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) & en open data
- Mise en œuvre des projets rapide
- Cycle de 30 ans
- Financements « faciles »
- Réseaux (gaz ou non-ENR) préexistants à transformer
- Prévisibilité des coûts

Freins :

- Réservé à l'urbain de densité forte
- Portage juridique ?
- Bâtiments rénovés / réseau densité
- Financements qui interrogent avec l'impression de + de dépenses d'investissements pour avoir une subvention, cohérence et sobriété...
- Coûts à l'investissement pouvant être dissuasifs pour des collectivités qui ont peu de moyens
- Respect des servitudes d'utilité publique (site inscrit / site classé, abord d'un MH [monument historique], ...)
- Leviers juridiques de massification manquants

- Manque de coordination des acteurs publics
- Niveau du Fonds chaleur incertain
- Temps du projet vs temps du mandat des collectivités
- Difficultés juridiques avec multiplicité des acteurs

Mesures / Projets inspirants :

- Projet du Chesnay-Rocquencourt
- Participation active des acteurs du RCU (financement participatif, société de projets)
- Grigny
- Suède (voyage d'études ou témoignage en visio ?)

Appropriation :

Les participants ont collé exclusivement des gommettes dans la catégorie B (« l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »), soit 7 gommettes, pour porter une évaluation sur l'action dans son ensemble.



Thématique : **Déploiement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables**

Nom de l'action :

Mise en place de clauses incitatives pour le développement des énergies renouvelables

Moteurs :

- Obligation d'ENR dans les nouvelles constructions
- Obligation de mise en place sur les territoires qui le peuvent techniquement (géothermie)
- Levée restrictions esthétiques conditionnée à rénovation thermique
- Penser autoconsommation collective
- Secteur technique et financier
- Subventions incitatives importantes à la mise en place de géothermie
- Étude financière de retour sur investissement en cas de mise en place (retour d'expérience)
- PLU-H : publicité sur les zones prioritaires et les zones d'impossibilité
- Définir des zones où il n'y a pas de restrictions de visibilité des ENR
- PLU : aider zones à développer, friches, sites pollués, carrières
- PLU : simplifier les règles
- Obligation pour les nouveaux bâtiments d'une production d'ENR
- Outils à disposition : mieux les connaître (ex : site ENEDIS)
- Impliquer les acteurs privés (citoyens et entreprises)
- Réglementation : dédier des zones aux ENR (PV par exemple) à la suite des zones d'accélération
- Réglementation : autoriser le changement d'usage des sols à conditionner de faire des ENR
- Inciter autonomie des bâtiments officiels : mairie, écoles, etc.

Freins :

- Simplifier la procédure ENEDIS
- Stop & Go sur les aides publiques
- Avoir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) moins limitatives
- Propriété du foncier
- Déficit d'information sur les aides existantes
- Soutien financier au monde associatif
- Obligation de contreproposition de l'ABF (architecte bâtiment de France) en cas de refus de PC (permis de construire)
- Méconnaissance sous-sol

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Installer des panneaux PV sur bâtiments publics

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Imposer l'intégration d'ENR dans les PLU pour les constructions neuves

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Créer une coopérative citoyenne de production d'électricité



Thématique : **Déploiement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables**

Nom de l'action :

Prise de participation ou soutien financier aux projets ENR

Moteurs :

- Accès à un investissement sécurisé et mutualisé pour le projet
 - o Moindre investissement pour la commune
 - o Prise de participation par d'autres acteurs = sécurisation du projet et pérennité du modèle
 - o Mutualiser les investissements avec les autres acteurs / investisseurs publics et privés
 - Baisse factures ENR locales
 - Accès à une communication et des retours d'expérience entre les acteurs actionnaires :
 - o Communication :
 - Facilité pour trouver des infos (web, ...)
 - Facilité pour trouver interlocuteurs
 - Facilité pour trouver des terrains, des infrastructures possibles
- Plusieurs projets achevés ou en cours pour des retours d'expérience, permettent de disposer d'exemples réussis (benchmark)
- Prendre part à la gouvernance du projet et insuffler un portage politique :
 - o Portage politique : être partie prenante à la gouvernance des projets
 - o Approche globale -> plusieurs acteurs sur un projet
 - o Promouvoir pour les maires le raccordement des équipements publics (école, collège, gymnase, etc.)
 - Appuyer le projet sur des études préalables solides :
 - o Potentiel, choix énergétique, choix technologique, estimation financière (sur la base du retour d'expérience)
 - o Étude de ressource afin de définir la priorité de l'ENR sur le territoire
 - Accès à des ressources naturelles favorables aux ENR dans les Yvelines :
 - o Technique :
 - Dogger plutôt adapté dans les Yvelines
 - Multiples infrastructures disponibles, espaces favorables (friches...)
 - o Ressources disponibles : centres équestres nombreux dans les Yvelines (fumier), déchets verts et des cantines...

Freins :

- Investissements financiers importants à long terme
- Risques technico-financiers des projets
- Acceptabilité habitants : travaux, nuisances
- Projet difficilement montable pour des petites communes :
 - o Atteinte des seuils technique impossible pour de la géothermie profonde (penser à la géothermie de surface ou à d'autres ENR)
 - o Complexité administrative
- Manque de stabilité politique (national) et réglementation (loi, ...) sur le sujet
- Méconnaissance des potentiels locaux
- Contraintes architecturales et paysagères dans le département (ABF (architecte bâtiments de France) et inspectrice des sites)
- Multiplicité des acteurs

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Initiative : RCU de Saint Germain qui mixte les ENR en s'appuyant sur la géothermie profonde (Albien)/ RCU du Chesnay Rocquencourt (copropriété de Parly 2)
- Initiative : Photovoltaïque école collectif citoyen des Essarts / Magny -> petits projets reproductibles

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Collectif citoyen : Photovoltaïque école collectif citoyen des Essarts / Magny
- Contributeur privé : RCU de Saint Germain / RCU du Chesnay

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Client public / subvention publique et initiative privée :
 - o Méthanisation Carrières-sous-Poissy (= Micro-méthanisation) -> investissement privé
 - o Méthanisation Thoiry
 - o Compostage Bio Yvelines Service
 - o Méthanisation boues Stations d'épuration des eaux usées (STEP) Carré Réunion (St Cyr)



Thématique : **Sobriété et rénovation énergétique des bâtiments**

Nombre de votants :

120 participants au vote, plusieurs réponses possibles

Actions proposées au vote et résultats :

- Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, consommations de gaz et électricité, etc.)
 - o Sélectionné par 73% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière
 - o Sélectionné par 28% des votants
- Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov
 - o Sélectionné par 52% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation...)
 - o Sélectionné par 28% des votants
- Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs...)
 - o Sélectionné par 49% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via les espaces France Renov
 - o Sélectionné par 27% des votants



Thématique : **Sobriété et rénovation énergétique des bâtiments**

Nom de l'action :

Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov

Moteurs :

- Action concrète et mesurable (nombre de logements réhabilités)
- Complémentarité entre les aides (bénéficiaires, type de parc)
- Information centralisée
- Accompagnement
- Aides financières
- Multiplication des espaces d'information
- Aide à la conception de projet
- Aide financière dépendant :
 - o Du gain espéré
 - o Des revenus
- Prix de l'énergie en hausse
- Conscience environnementale
- Interdictions de vendre / louer selon le DPE (diagnostic de performance énergétique)
- Héritage sous réserve de rénovation
- Aides à booster / cibler avec efficacité à prouver et interlocuteurs
- Formation de pro !

Freins :

- Instabilité des aides nationales
- Difficulté à identifier où une collectivité peut avoir un effet levier important
- Pluralité d'acteurs
- Manque d'information centralisée
- Manque d'argent -> reste à charge
- Méconnaissance des dispositifs
- Stabilisé, lisibilité des aides :
 - o Complexité
 - o Changement des règles qui ne permettent pas une action durable
- Manque de stabilité dans les aides
- Avance de trésorerie
- Manques d'artisans compétents capables d'assurer la maîtrise d'œuvre globale
- Pour un individu, le fait de partager des données personnelles
- Assemblée générale de copropriétaires

- Insertion dans un cumul de mesures / normes
- Aides non-lisibles (ma prime rénov', etc.) !
- Retour sur investissement supérieurs souvent à 20 ans
- Manque de moyens (Fédération Française du Bâtiment)
- Nouveau Diagnostic de Performance Énergétique discutable !
- Simplifier réglementation, rendre compréhensible
- Faire adhérer
- ROI (Retour sur Investissement)
- Use Case

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Renforcer le relai local de France Rénov'
- Améliorer la communication auprès du public

Non-catégorisé

- Consulter son espace France Renov'
- Maisons paysannes
- ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) – cité 2 fois
- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
- Conférences organisées par la commune
- Soutenir les audits / diagnostics
- Construire un plan de communication
- Conseiller Maison des Services Publics
- Magazine spécial sur cette thématique
- Soutenir les démarches d'auto-réhabilitation
- Encadrer la réalisation des travaux par les habitants : solidarité et apport technique
- Étude ingénierie globale
 - o Pavillon
 - o Copropriété
- Avoir des référents :
 - o Quartier
 - o Commune
- Adapter par type d'habitat
 - o Rénovation collective
 - o Chantier



Thématique : **Sobriété et rénovation énergétique des bâtiments**

Nom de l'action :

Mesures de sobriété dans le parc de bâtiment public

Moteurs :

- Concerter les usagers pour mieux accepter les mesures
- Travailler sur les usages
- Préserver le confort des usagers
- Améliorer le confort : travailler « le chaud » et « le froid »
- Sensibilisation des occupants
- Exemplarité des services publics
- Exemplarité
- Exemplarité de la collectivité
- Contribuer à la baisse de CO2
- Faire comprendre au public visiteur la raison des mesures
- Embarquer et sensibiliser les agents (baisser chauffage, moins d'eau, moins de lumière)
- Sensibilisation (avec données de consommation et économies potentielles)
- Économies en fonctionnement
- Économie financière
- Économies d'énergie = économie financière à terme
- Économie de flux -> connaissance patrimoine / données
- Communes / collectivités propriétaires des bâtiments
- Subvention publique
- Étude réelle de l'économie réalisée
- Économies financières
- Réduire la consommation énergétique

Freins :

- Contraintes ABF (Architecte Bâtiments de France), patrimoine
- Interventions en site occupé -> opérations tiroirs
- Ressources en ingénieur des collectivités territoriales
- Vétusté des bâtiments
- Coût élevé des bureaux d'étude
- Coûts matériaux
- Énergie renouvelable : installation de panneaux photovoltaïques
- Mur d'investissements -> « prioriser »
- Financement des investissements

- Utilisateurs nombreux à la différence des contributeurs
- Acceptation par les usagers
- Besoins des usagers

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Programme CUBE d'ACTEE et État
- Contrat chaleur renouvelable de l'ADEME

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Densifier les usages. Ex : fermeture d'une école + maison des associations à la place

Non-catégorisé

- Stratégie gestion patrimoniale
- Programmation horaire
- Équipements connectés
- Équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation) performants avec rendements forts
- Travailler avec tous les acteurs (syndicats/associations, ...)
- Optimiser les aides / subventions venant des organismes multiples (syndicat de l'eau, du gaz, électricité, ...) + ADEME
- Maintenance régulière
- Thermostat pas à la main des usagers
- Solutions de financements dédiés en prêts (banque des territoires) long terme et court terme (intracting)
- EduRénov : appui en ingénieur et financement pour les collectivités pour la rénovation des écoles

Synthèse de Claire Cherret, participante rapportrice de l'atelier

Constat : diversité des utilisateurs des bâtiments municipaux, qui ne sont pas les payeurs directs des charges

1) Besoin de faire un travail de pédagogie

- ex 1 : projet porté par le CEREMA : formation des usagers et des collectivités aux enjeux des économies d'énergie et aux outils, bons gestes. Organisation de défis de réduction. Programme CUBE

- ex 2 : pose d'un compteur production vs consommation sur les panneaux solaires de l'école

2) Besoin de s'affranchir des usagers

- pilotage à distance du chauffage

- éclairage automatique

3) Besoin d'études et d'ingénierie pour établir une stratégie de rénovation des bâtiments

- Ingénierie pour les communes adhérentes

- Financement par Banque des Territoires

4) Mutualisation pour réduction des coûts

- Programme ingénierie (nom?)

- Densification des usages : optimisation et mutualisation de l'utilisation des bâtiments (scolaire / associatif). Ex de Louveciennes



Thématique : **Sobriété et rénovation énergétique des bâtiments**

Nom de l'action :

Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique

Moteurs :

- ALEC – services gratuits en conseil sur le sujet (mais victimes de leur succès)
- Faire circuler des statistiques d'économies localement
- Cibler les publics qui ont un projet de travaux
- Visites commentées de maison rénovées
- Motiver : exemple de réussite, satisfaction usager, bouche à oreille
- Conseillers en énergie
- Réunions publiques, ateliers avec les habitants
- Diagnostic adapté des bâtiments (DPE sur mesure)
- Formations
- Travail de sens -> participer à la transition énergétique
- Métiers d'avenir et porteurs
- Métiers locaux non-délocalisables
- Compagnonnage et valorisation filières de formation, salons étudiants, communication sur les débouchés et revenus, pourcentage d'emploi
- Formation dès 16 ans et valorisation des métiers
- Accompagnement communal après diagnostic des besoins de la ville
- Former et sensibiliser les ouvriers dans la connaissance du bâtiment
- Visite d'entreprises avec les écoles
- Motiver : accès à une information valorisée -> communication et ambassadeurs
- Financière
- État :
 - o Faire connaître ces débouchés aux élèves
 - o Aides à l'apprentissage
- Outil informatique de centralisation des demandes de travaux (comme une plateforme d'appel d'offres pour les particuliers ou de réservation de taxi)
- Possibilité de diffuser un catalogue d'entreprise labellisées et reconnues par label qualité
- Communiquer grâce à la coopération des services publics à la rénovation énergétique adaptée
- Identification des besoins par région

Freins :

- Approvisionnement
- Finances

- Millefeuille administratif, complexité de réalisation
- Règlements et convergence des contraintes publiques
- Défiance du public suite aux nombreux démarchages de « charlatans » (confiance)
- Contrôle des entreprises RGE, fraudes
- Communication, conseil, connaissance du gain
- Absence de pilotage et de mise en relation de l'ensemble des acteurs
- Entreprises compétentes en bâtiment différentes des entreprises compétentes en énergies
- Lobbies entreprises incompetentes

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Communication rénovations exemplaires -> adaptées aux différentes cibles.
Exemple : Ekopolis, bâtiment zéro émissions, passif
- Plaisir = monument historique + site classé. Chauffage urbain par géothermie
- Création d'un référentiel partagé incluant :
 - o Retours d'expérience quantitatifs et qualitatifs
 - o Possibilité de mise en relation simplifiée avec les acteurs de la filière
- Former les entreprises à la rénovation du bâti patrimonial (en lien avec l'ABF)

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Création d'un institut de formation incluant les compétences thermiques, énergétiques et bâtimentaires + volet conseil
- Dans la filière « bâtiment » existante, obliger le développement d'une unité de formation rénovation énergétique

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Filiales entreprises locales en réhabilitation et réemploi
- Aides (ANAH ?) ou taxes réduites pour matériaux locaux d'origine naturelle (biosourcés)
- Photovoltaïque sur les constructions nouvelles -> décret ?
- Créer un circuit de réemploi pour circulariser l'usage des matériaux. Un bâtiment détruit :
 - o Récupération
 - o Réhabilitation
 - o Vérification qualité
 - o Remise en vente des matériaux



Thématique : **Préservation de la biodiversité**

Nombre de votants :

118 participants au vote, plusieurs réponses possibles

Actions proposées au vote et résultats :

- Identification et résorption des points noirs de continuité écologique
 - o Sélectionné par 54% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Sur la base des outils fonciers et réglementaires existants, extension du réseau d'aires protégées et de protection forte
 - o Sélectionné par 34% des votants
- Renouvellement forestier (gestion des forêts et plantation)
 - o Sélectionné par 58% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Création d'une entité publique de mise en œuvre des sites naturels de compensation (SNC/SNRR) du territoire
 - o Sélectionné par 13% des votants
- Fourniture des documents d'aide à la mise en œuvre de solutions concrètes (ex. avantages et inconvénients des actions, grille de niveaux d'ambition, rappel des droits et devoirs des propriétaires et riverains...)
 - o Sélectionné par 44% des votants
- Sécurisation du foncier (ex. maîtrise foncière, bail rural environnemental, SAFER, obligation réelle environnementale...)
 - o Sélectionné par 71% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative



Thématique : **Préservation de la biodiversité**

Nom de l'action :

Renouvellement forestier

Moteurs :

- 70% de propriétaires privés :
 - o Mobilisation des propriétaires privés sur la gestion durable
 - o Fonds forestier francilien de la Région pour les forêts privées
- 30% de propriété publique
 - o Partenariat avec ONF (Office National des Forêts) pour consolider leur action de gestion / de préservation des forêts
 - o Sanctuariser
 - o Soutien financier et technique de ONF pour éviter pressions du marché
 - o Expérimentation en forêt de Beynes (hêtre d'Orient)
 - o Financement recherche et formation
- Technique :
 - o Diversification des essences
 - o Pas coupes rases, mais futaies irrégulières

Freins :

- Pression des marchés : besoin marché des bois (bois d'œuvre, bois énergie, ...)
- Ruissellement
- Coût financier
- Morcellement des propriétaires fonciers privés (petites parcelles et propriétaires inconnus et pas de connaissance)
- Conditions de replantation qualitative pour reprise de plantations
- Fragilité des milieux -> faire sensibilisation auprès du public car sur-fréquentation (chiens, moteurs, ...)
- Prise en compte systématique de la-biodiversité lors des coupes :
 - o Évaluation environnementale des documents de gestion (PSG [Plan Simple de Gestion] et PA [Plan d'Aménagement])
 - o Mieux surveiller les coupes
- Traçabilité des coupes
- Équilibre sylvo-cynégétique (manchons) sur plantations
- Dépôts sauvages

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Comité de massif = regroupement des acteurs de la forêt pour cohérence. Collectivités peuvent créer un comité de massif.

- Sensibilisation. Vulgarisation des outils de gestion durable (PSG [Plan Simple de Gestion] ou PA [Plan d'Aménagement]) pour expliquer les travaux -> cf. doc. ONF + Conseil Départemental du 78 (en cours). Sensibilisation possible mais pas faite.

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Développer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité, notamment pour forêts privées. Ex : CERF (Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt). Pas à la main des collectivités.

Non-catégorisé

- Protection des arbres replantés (manchons)
- Développement des éco-gardes. Ex : Beynes
- Sensibilisation des élus (lisière) : URCOFOR (L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie)
- Sensibilisation du public. Ex : association « Fans de forêt » à Vernouillet



Thématique : **Préservation de la biodiversité**

Nom de l'action :

Identification et résorption des points noirs de continuité écologique

Moteurs :

- Reconquête
- Sanctuarisation des sites publics. Ex : commune de Châteaufort avec son Espace Naturel Protégé communal
- ABC (Atlas de la Biodiversité Communale). Ex : 10 sites naturels CNES Parc Naturel Régional de la HVC (Haute-Vallée de Chevreuse)
- Restauration de la continuité écologique de la Mérantaise à Châteaufort et de l'Yvette à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
- Concerter toute la population
- Meilleure connaissance de la biodiversité existante
- Naturalistes : réseau d'experts peu mobilisé
- Atlas de la biodiversité
- Compréhension partagée de la nécessité d'une continuité de tout l'écosystème
- Maîtres d'ouvrage publics volontaires, PNR...
- Projet émergent pour cartographier les continuités écologiques
- Travail avec associations locales
- Obligation de déconnecter les habitations du réseau d'eau pluvial (EP-PLU). Pas connecter au réseau pluvial.
- Subventions
- Financements pour les maîtres d'ouvrage
- Zones de protection respectées sans dérogation
- Communication, sensibilisation
- Données scientifiques sérieuses
- TVB (trame verte et bleue) + noire, rejoindre

Freins :

- Pas d'études d'impact suffisantes sur les projets ou études écartées (ex : SGP [Société des Grands Projets] Ligne 18)
- Finance et coûts : disponibilité
- Financement des ouvrages routiers par les concessionnaires ou les services départementaux ou État (DIR [Direction Interdépartementales des Routes])
- Règles d'urbanisme patrimoniaux (problème des sites classés) pour éco-pâturage par exemple
- Avenir du Fonds Vert ?
- Coûts (origine des fonds, qui paye ?)
- Coût foncier et infrastructures

- Foncier privé / autorisations administratives (avec les propriétaires, besoin d'avoir leur accord)
- Choix politiques : coût d'un projet biodiversité vs. d'un aménagement artificialisant
- Travail en réseaux au niveau d'une agglomération : besoin de travailler avec ses voisins
- Séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) qui démarre systématiquement à C. Différent de l'esprit de la loi et fausse compensation = gestion seulement
- Dureté foncière (diversité des propriétaires)
- Absence de connaissance sur l'importance vitale de la biodiversité
- Manque de connaissance (écologie des espèces)
- Manque de données sur l'existant. Inventaires (Atlas), manque d'inventaire
- Méconnaissance des points durs (surtout au niveau des élus)

Mesures / Projets inspirants :

- Ateliers scolaires de sensibilisation avec des associations locales + cour oasis -> Sensibilisation biodiversité
- Créer un conservatoire avec un vrai pouvoir de protection et de préemption
- Inscriptions de zones de protection de biodiversité dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)
- Fauchage raisonné des accotements de routes. Fauches tardives, techniques non-agressives (hippotracté)
- Extinction la nuit (trame noire)
- Gestion écologique des cours d'eau, la renaturalisation de la Bièvre
- Sanctuarisation de sites publics (ex : commune de Châteaufort avec espaces naturels protégés communal)
- Rétablissement des continuités entre les propriétés privées (PLU)
- Diagnostic avec associations puis points de refuge grâce aux associations dans les communes
- Projets de protection des haies (ex : Terre et Cité avec les agriculteurs)
- Interdiction de certaines essences non locales
- Laisser les arbres morts / souches -> insectes
- Sensibilisation des propriétaires privés et copropriétés
- Généraliser les atlas et identifier les points noirs
- Revue des études d'impact par des experts naturalistes locaux
- Utiliser le foncier public (chemins, délaissés) pour planter, créer des mares etc. comme exemple sur le privé
- Lancer un grand projet de restauration avec volonté politique forte, mobilisation
- Acquisition des données et partage de la connaissance (sensibilisation et convaincre)
- Mettre en place des mesures de protection fortes (PLU, conservatoires), mobilisation d'outils

Thématique : **Préservation de la biodiversité**

Nom de l'action :

Sécurisation du foncier

Moteurs :

- Lutte contre imperméabilisation
- Volonté de protection de la biodiversité
- Cadre de vie amélioré
- Mise en place de protections très fortes comme :
 - o Réserves
 - o Forêt de protection
- Les règlements des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Attachement sociétal à un foncier
- Continuité / ruptures trames vertes
- Améliorer la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Mettre en œuvre des projets de renaturation
- Éviter le mitage (notamment en forêt)
- Maîtriser la spéculation immobilière

Freins :

- Le coût du foncier dans les Yvelines
- Méconnaissance des enjeux par les habitants et les citoyens
- Pédagogie sur la biodiversité à développer
- Manque d'outils fonciers -> existence droit préemption partout
- Quel modèle de la politique biodiversité dans nos territoires à moyen et à long terme
- Projets État qui s'imposent aux collectivités territoriales -> État exemplaire

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Développer les Atlas Biodiversité
- Campagnes de sensibilisation

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Accroître les protections réglementaires
- Conditionner les subventions publiques
- Obtenir du foncier financé par les mesures compensatoires



Thématique : **Gestion des ressources**

Nombre de votants :

115 participants au vote, plusieurs réponses possibles

Actions proposées au vote et résultats :

- Expérimentation de l'option végétarienne quotidienne en cas de choix multiple
 - o Sélectionné par 20% des votants
- Promotion de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de PAT
 - o Sélectionné par 86% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Mise en place d'une tarification incitative ou communication sur les seuils d'alerte de surconsommation incitant à la sobriété
 - o Sélectionné par 26% des votants
- Garantie de la protection des points de captage sensibles
 - o Sélectionné par 34% des votants
- Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme
 - o Sélectionné par 47% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative
- Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, adaptation des centres de tri
 - o Sélectionné par 64% des votants
 - o Action retenue pour la séquence participative



Thématique : **Gestion des ressources**

Nom de l'action :

Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, adaptation des centres de tri

Moteurs :

- Citoyens : implication
- Finalités / sens / lutte gaspillage
- Communication :
 - o Citoyen : comprendre le circuit, que fait-on des déchets triés
 - o Sensibilisation, campagnes de communication
- Faciliter la collecte :
 - o Porte à porte, collecte à domicile
 - o Bac mis à disposition pour les différents types de déchets
- Incitation financière ou contrepartie (puce)
- Valorisation
- Agir en amont, tri et sélection à la source
- Pédagogie :
 - o Jeunes scolaires
 - o S'inspirer
 - o Visite de sites
- Entreprises :
 - o Règlementation
 - o Formation
 - o Amendes

Freins :

- Problème de lisibilité. Ex : bouteille
 - o Disparité des modalités de collecte (maison, collectif) / diversité des contenants
 - o Trouver d'autres formes de communication
- Citoyens : manque d'implication
- Gestion des flux : composts scolaires
- Uniformisation des taxes : taxe sur poids
- Peu d'unités de méthanisation -> flux de camion
- Problème d'espaces pour les conteneurs
- Entreprise : problème de coûts à chaque étape
- Biodéchets :
 - o Idées reçues
 - o Problème de formation
 - o Stockage

- Coûts :
 - o Payer collecte biodéchets
 - o Moyens coercitifs inefficaces
- Habitat vertical : aménager et/ou créer des espaces de prétri avec surveillance
- Valorisation matière : pas de transparence
- Disparité selon les territoires des offres de collecte de déchets (question du porte-à-porte)

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Mise en place de composteurs collectifs et de quartier : la solution la moins chère pour tous les biodéchets des ménages
 - o Créer du lien social
 - o Valoriser le compost mûr sur place
- Visite pédagogique centre de déchets : CCAS, écoles, agents, ouvert à tous

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Film pédagogique -> diffusés au cinéma à développer

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Collecte des biodéchets dans les écoles -> micro-méthanisation

Non-catégorisé

- Valorisation in situ -> Réac
- Mutualisation inter-entreprises -> COP'O / cartons gratuits (collaboratif)
- Amélioration des connaissances des entreprises de la réglementation
- Promotion de solutions locales de collecte et valorisation des gisements



Thématique : **Gestion des ressources**

Nom de l'action :

Nom original : Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme

Nom reformulé : Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme (et dans les PPRI [plan de prévention des risques naturels d'inondation]) et les autres coefficients (biotope, espace vert).

Moteurs :

- Lexique : un menu des termes, clair et précis pour tout le monde. Lisibilité, simplicité pour les personnes qui déposent leur permis de construire
- Objectif enjeu par enjeu. Exemple : infiltration d'eau et fraîcheur
- Cohérence entre les coefficients
- Exemple de GPSEO (Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise) : coefficient de pleine terre
- Parcelles permettant l'infiltration d'eau (nécessité de garder de la pleine terre)
- Sols « enrobés » drainants (routes et pistes cyclables) avec récupération de l'eau
- Fertilité des sols
- La ville donne l'exemple : parkings publics – ville éponge
- Coefficient de naturalité (Belgique)

Freins :

- Beaucoup de définition, de termes
- Dépend de la qualité du sol
- Quand ce n'est pas clair, on augmente le risque de contentieux de l'urbanisme (par rapport aux permis de construire)
- Attention aux différents coefficients qui peuvent avoir différents objectifs

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Document-cadre de définition des coefficients -> DRIEAT, DDT, élus (y compris Conseil Départemental)
 - o Clarté de la définition pour les personnes qui déposent les permis de construire et les instructeurs
 - o 1 définition = 1 enjeu = décrire les effets
- Guide d'analyse de cas dans les Yvelines avec villes pilotes et exemplaires et retour d'expérience des maîtres d'ouvrage (vis-à-vis des habitants) -> DDT et élus (y compris Conseil départemental)
 - o Créer un guide d'analyse de cas dans les Yvelines
 - o Retour d'expérience des villes et projets pilotes + autres villes en France + Europe (Berlin)

- Retour d'expérience pour les maîtres d'ouvrages. Ex : communication auprès des habitants et pour les habitants.
- Ville de Rennes : zonages (reporting simplement sur tableau excel)
- En Belgique : coefficient de naturalité
- À Pornic : interfaces pour les pétitionnaires
- Valoriser le PLUI-I de GPSEO comme projet inspirant



Thématique : **Gestion des ressources**

Nom de l'action :

Promotion de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de PAT

Moteurs :

- PAT (Projet Alimentaire de Territoires) existant :
 - Existence d'un PAT Sud-Yvelines « en sommeil »
- Travaux existants et services mobilisés :
 - Une étude « restauration collective » menée par RT78 (CA Rambouillet Territoires)
 - Services inspirés et qui croient au bien-fondé de la démarche
 - Des exemples opérationnels :
 - Cuisine centrale à Trappes
 - Ferme « communale » à Magny
 - Guides T&C et Say
- Objectifs d'intérêt général
 - Loi Egalim (Objectif) non atteint !
 - Garder la valeur sur le territoire.
 - Beaucoup de restauration collective :
 - en scolaire
 - en entreprises
 - en collectivités
 - Considération environnementale dans 100 % de la commande publique en 2026"
 - Mobiliser les partenaires dans le cadre des délégations de service public.
- EGES (Émissions de Gaz à Effet de Serre) :
 - Diminution des transports
 - Éviter les coûts environnementaux des transports
- Éducation, accompagnement des consommateurs :
 - Éducation des enfants en termes de Bonne Alimentation

- Pédagogie
- Beaucoup de consommateurs avec pourcentage non négligeable d'engagés avec des moyens
- Valoriser production locale et résilience alimentaire
 - Territoire couvert par un ensemble de producteurs transformateurs
 - Des prairies à reconquérir pour l'élevage
 - Bonnes terres très productives
 - Autonomie Alimentaire

Freins :

- Fonctionnement des filières : abattages, transformation
 - Absence d'unité d'abattage et découpe du bétail
 - Suppression de l'abattoir de Rambouillet
 - Pas de producteur de volailles accessible
 - La difficulté de maintenir l'intégralité de la chaîne de production
- Règles de la commande publique et organisation des services
 - Localisme non autorisé dans la commande publique
 - Par de lien entre PAT et commande publique
 - Lois pas assez contraignantes ou inexistantes
 - Inertie des agents
 - Des circuits bien structurés de circuits de "proximité" (locaux)
- Manque de diversité agricole (pas assez de maraichers)
 - Manque de volonté des céréaliers à laisser des surfaces à la diversification
 - Producteurs locaux trop petits en maraîchage par exemple
 - Manque de foncier public agricole
- Prix :
 - Difficulté de prix
 - Coût
 - Coût !!
 - Surcoût +100k€ pour du bœuf Yvelinois dans les collèges départementaux
- Logistique, stockage, transport, lots
 - Manque de structuration de la filière de livraison pour les agriculteurs jusqu'aux cuisines centrales
 - Comment assurer la régularité de l'offre ?
 - Code des Marchés Publics : Difficulté de contractualisation entre grosse administration et petit producteur
 - Difficulté de stockage - Entre une production annuelle et un besoin plus hebdomadaire

Mesures / Projets inspirants :

Catégorie A : « l'action est à la main des collectivités »

- Réflexions et actions sur la végétalisation de l'assiette
 - o Établir un score nutritionnel des aliments (commande publique)
 - o Développer le vegan
 - o Éduquer les enfants au vegan par des ateliers
 - o Formation des cuisiniers
 - o Choisir des produits locaux dans les collectivités pour tous les événements
 - o Créer des conserveries
 - o Abattoir mobile
 - o Mise en œuvre de distributeurs de produits locaux dans les villages
- Projets concrets :
 - o Pain des cantines : le Pain des écoles à Rambouillet
 - o Cuisines centrales : revenir aux cuisines centrales (Trappes)
 - o Lentilles et huile collèges 78 : collège du 78 contrat lentilles avec 30 producteurs « huilerie des Yvelines » (Beynes)

Catégorie B : « l'action n'est pas complètement à la main des collectivités »

- Animation territoires : PAT, association, magasins de producteurs, ateliers de transformation :
 - o Association Plaine de Versailles pour encouragement mutation maraîchage, bio et arboriculture
 - o Installer des fermes diversifiées (maraîchage, légumes de plein champ, arboriculture, élevage) sur foncier public (ex : Closeraie à Magny)
 - o Mise en œuvre du PAT (Sud-Yvelines)
 - o Création d'un site de producteurs qui vendent en direct avec les horaires d'ouverture
 - o PAT mutualisation de petits producteurs locaux
 - o Cuisiner les fruits et légumes moches (rebus)

Catégorie C : « l'action n'est pas à la main des collectivités »

- Règles de la commande publique
 - o Autoriser le local dans la commande publique